

Remarques importantes

Si vous votez par correspondance (envoi postal **ou** dépôt à l'urne, rue de Lausanne 23) :

Nous attirons votre attention sur le fait que l'inobservation des points ci-dessous entraîne la nullité de votre vote. Merci par conséquent de veiller à :

- signer la feuille de réexpédition que vous avez reçue dans cette enveloppe;

Les citoyennes et citoyens qui votent par correspondance ne doivent plus coller leur étiquette autocollante personnelle sur la feuille de réexpédition. L'étiquette autocollante est purement et simplement supprimée.

- n'utiliser pour votre envoi de retour que l'enveloppe officielle de transmission, celle-là même dans laquelle vous avez reçu le présent courrier;
- mettre dans l'enveloppe de transmission l'enveloppe/les enveloppes de vote concernant uniquement votre vote, enveloppe(s) dans laquelle/lesquelles vous aurez glissé votre/vos bulletins de vote;
- poster suffisamment tôt votre envoi si vous votez par correspondance via la poste de manière à ce que celui-ci parvienne à la Municipalité au plus tard le vendredi précédant le scrutin à 17 h (heure limite) et veiller à l'affranchir correctement, tout envoi insuffisamment affranchi étant refusé.

Si vous souhaitez déposer votre enveloppe de transmission dans l'urne installée et scellée au guichet, à la rue de Lausanne 23, cela est possible les 3 semaines précédant le scrutin, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Si vous votez au bureau de vote du Casino (dimanche du scrutin de 9h00 à 12h00) :

Vous pourrez voter au bureau de vote du Casino, rue du Grand-Pont, sur présentation de la feuille de réexpédition valant carte civique, soit en utilisant le matériel reçu, soit en utilisant celui mis à disposition dans les isoaloirs.

La Chancellerie